

chandises. Or quelle différence y a-t-il entre la douane et le prix minimum des produits agricoles? Je n'en vois aucune. Si nos industriels ont droit à une protection, nos cultivateurs ont également droit à un prix minimum pour leurs produits.

A mon avis, le Gouvernement a gravement manqué à sa tâche lorsqu'il a laissé le prix des œufs se maintenir si longtemps à un certain niveau. On a vendu plusieurs basses-cours et bien des gens ont abandonné l'aviiculture quand ils ne pouvaient se le permettre. Ces gens se sont trouvés dans une situation précaire, parce que le Gouvernement n'a pas pris les mesures nécessaires assez tôt. La loi offrait 200 millions de dollars. Le Gouvernement aurait pu, bien avant, assurer le soutien du marché des œufs.

Je plains l'ancien combattant qui débute en agriculture. Si le cultivateur bien établi peut tenir le coup d'une chute des prix, celui qui commence avec bien peu est dans une situation toute différente. J'espère qu'on aidera à ces hommes. Plusieurs anciens combattants se sont, au cours des cinq ou six dernières années, adonnés à l'agriculture avec succès. Plusieurs ont dû commencer avec presque rien. Sans l'aide de leurs parents ou de voisins complaisants, ils n'auraient pu se lancer dans leur entreprise. Vu la modicité de l'allocation qu'ils touchaient, plusieurs n'ont pu acheter un outillage suffisant. Ils se trouvent dans une mauvaise situation maintenant que les prix de vente sont inférieurs au prix de revient.

J'aurai peut-être d'autres observations à formuler quand nous serons saisis du projet de loi. Pour le moment, c'est tout ce que j'ai à dire.

M. P. E. Wright (Melfort): Monsieur l'Orateur, comme d'autres députés qui ont participé au débat, je pense qu'il faut proroger l'application de ces lois, comme le ministre le propose en vertu de la mesure qu'il a présentée aujourd'hui. Cependant, nous ne sommes pas convaincus qu'il suffise simplement de prolonger l'application de ces lois pour faire face aux problèmes actuels de l'agriculture. J'aimerais parler brièvement de la loi sur les produits agricoles au sujet de laquelle nous venons d'adopter une résolution qui a permis de présenter le bill et de lui faire subir la première lecture. En vertu de cette loi dont l'application a été prorogée d'une année à l'autre, nous avons continué d'exporter des produits agricoles à la Grande-Bretagne depuis 1947, et nous nous proposons de l'appliquer pour une autre année encore.

Lorsqu'on l'a présentée pour la première fois, je pensais alors qu'elle devrait avoir un élément de permanence plus marqué, que

ce ne devrait pas être une loi à renouveler d'une année à l'autre. Je pensais alors que, pour conserver notre marché en Grande-Bretagne, il nous faudrait un mode de législation plus permanent pour y parvenir. Ce n'est pas la seule raison de la perte de ce marché, mais c'en est une. Peu d'entre nous s'attendaient que nous pourrions conserver notre marché anglais dans la mesure où nous avons pu le faire pendant les années de guerre, et particulièrement en 1944 et 1945. Toutefois, nous espérons conserver une partie raisonnable de ce marché, partie au moins supérieure à celle dont nous jouissions immédiatement avant la guerre. C'était un espoir légitime de la part des cultivateurs canadiens, mais la situation a évolué tout autrement.

En ce moment nous disposons de moins de débouchés que par le passé en Grande-Bretagne à l'égard de nos produits agricoles, débouchés qui diminueront probablement encore. Les journaux publiaient récemment une dépêche, selon laquelle le congrès américain se propose d'affecter, à même les fonds de l'ERP, un milliard à l'achat de produits agricoles américains destinés, durant l'année à venir, aux pays de l'Europe occidentale et du moyen Orient. Si les États-Unis donnent, durant l'année en question, des produits agricoles excédentaires d'une valeur d'un milliard, l'avenir semble plutôt sombre pour le Canada en ce qui concerne ces débouchés pour nos produits. C'est pourquoi j'estime que le Gouvernement a eu tort, en 1947, de ne pas adopter une mesure qui l'aurait autorisé à négocier des accords à longue échéance avec le Royaume-Uni. Je suis convaincu qu'une telle disposition nous aurait permis d'obtenir une plus forte partie de ce marché. Si le Gouvernement avait voulu, en 1947, négocier des accords d'échange avec la Grande-Bretagne, en vertu desquels nous aurions accepté certaines marchandises pour nos produits agricoles, je suis convaincu que nous aurions pu bénéficier d'accords à longue échéance avec ce pays à l'égard du fromage, du bacon, des pommes et d'autres produits. Ne l'ayant pas fait, nous avons perdu ces débouchés, tandis que d'autres pays du Commonwealth et de l'Europe, comme la Pologne, la Hollande et le Danemark se sont emparés du marché britannique. En ce moment, des excédents s'accumulent au pays. En outre, lorsque des fonctionnaires sont venus de Grande-Bretagne en vue de négocier des marchés avec nous, le Gouvernement, à mon sens, n'a pas su s'y prendre.

L'an dernier, par exemple, pendant le séjour de la mission britannique chargée de l'achat de vivres, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a porté la parole devant la